

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 août 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Points 67 et 156 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Examen de l'application de la Déclaration
sur le renforcement de la sécurité internationale**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 31 août 2004, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous écris pour appeler votre attention sur la toute dernière attaque terroriste palestinienne perpétrée contre les citoyens, d'une horreur innommable.

Aujourd'hui, à 14 h 50, heure locale, deux personnes ont fait exploser les bombes qu'elles transportaient lors d'attaques quasi simultanées à bord d'autobus dans la ville israélienne de Beersheva. Au moins 16 Israéliens ont été assassinés par ces explosions et plus d'une centaine d'autres mutilés. Un garçon de 3 ans est au nombre des morts, la dernière en date des nombreuses jeunes victimes de la terreur palestinienne. Sur le tract revendiquant pleinement la responsabilité de l'attaque, le groupe terroriste palestinien Hamas, qui reçoit un soutien actif de l'Iran et de la Syrie et opère librement sur le territoire de l'Autorité palestinienne, a même ajouté une menace contre les récents immigrés en Israël, leur disant : « Voici votre sort, attendez donc. »

Selon les premières nouvelles, les auteurs de l'attentat et leurs complices sont probablement venus de la ville d'Hébron en Cisjordanie, ils se sont infiltrés en Israël dans une zone où la barrière de sécurité n'a pas encore été érigée. En revanche, là où la barrière de sécurité est déjà achevée, il n'y pas eu d'attaques terroristes réussies en Israël au cours des cinq derniers mois, malgré une série continue de tentatives. L'attaque d'aujourd'hui montre de façon tragique qu'il est malheureusement nécessaire d'ériger la barrière de sécurité.

Plus tôt dans la journée, les forces israéliennes ont empêché une attaque-suicide lorsqu'un terroriste palestinien qui se faisait passer pour un travailleur a tenté de s'infiltrer en Israël, venant de Gaza avec un dispositif explosif caché dans son pantalon. Cet incident montre une fois de plus la volonté des terroristes palestiniens de tirer parti, pour poursuivre leur campagne meurtrière, du



droit de passage accordé aux civils palestiniens innocents. Ce faisant, ils mettent en danger non seulement les civils israéliens innocents qu'ils visent, mais aussi la vie et les moyens d'existence des Palestiniens ordinaires parmi lesquels ils se cachent en violation des normes humanitaires et des droits de l'homme les plus fondamentaux.

Le refus continu des dirigeants palestiniens d'assumer leurs obligations morales et légales, y compris celles énoncées dans les toutes premières dispositions de la phase I de la Feuille de route pour lutter contre le terrorisme et l'infrastructure qui fournit l'appui, demeure le principal obstacle aux progrès. Au lieu de respecter leurs obligations juridiques contraignantes et de préparer ainsi la voie à un dialogue pacifique, la partie palestinienne est activement engagée dans des tactiques de diversion, la propagande et des accusations de bas niveau, y compris à l'ONU, prétendant que la partie palestinienne a des droits mais aucune responsabilité et obligeant Israël à prendre des mesures défensives. Le coût de cette stratégie est une banqueroute morale dont le prix est la mort d'innocents, le blocage du processus de paix et des souffrances pour les Israéliens et pour les Palestiniens. Tant que la direction palestinienne continue de refuser de façon criminelle d'assumer sa responsabilité, en encourageant et glorifiant les actes terroristes, au lieu de s'y opposer activement, Israël sera contraint d'adopter les mesures défensives nécessaires, conformément au droit international et à son droit inhérent à la légitime défense, pour protéger ses citoyens.

Israël exhorte la communauté internationale à ne pas tolérer les tentatives palestiniennes visant à détourner l'attention de leur devoir absolu de lutter contre le terrorisme, qui est l'ennemi des deux peuples et le principal obstacle aux progrès de l'application de la Feuille de route. Dans ce contexte, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle réaffirme son rejet absolu des tactiques terroristes et n'accepte que le démantèlement complet des organisations terroristes et des efforts sans relâche visant à prévenir les actes terroristes et à traduire leurs auteurs et complices en justice, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001).

La présente lettre fait suite à de nombreuses autres lettres détaillant la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000, qui établissent les faits relatifs aux crimes dont les terroristes et leurs complices doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 67 et 156 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dan **Gillerman**